

L'autonomie avec le photovoltaïque ?

C'est le leitmotiv de nombreux démarcheurs : ne payez plus de facture d'électricité, devenez autonome en électricité ! Bien sûr, cela est possible, et certains ménages s'y sont déjà attelés (ex : [la maison autonome](#)). Être autonome en énergie, et notamment en électricité, demande une remise en cause de nos modes de consommations. Donc attention aux offres trop alléchantes qui cachent souvent des inexactitudes voire des abus. **Les énergies renouvelables comme le solaire sont un véritable atout, il ne faut pas que les nouvelles installations deviennent des contres exemples d'intérêt.** Une réflexion préalable est absolument nécessaire !

De l'électricité mais pour quoi faire ?

Dans nos logements, l'électricité peut servir à plusieurs usages : électroménager, multimédia, éclairage, ventilation, eau chaude sanitaire, chauffage, cuisson. En fonction du nombre d'usage, de la surface et de l'ancienneté du logement, la consommation d'électricité annuelle peut représenter plusieurs milliers de kWh. Une production photovoltaïque domestique ne peut pas forcément compenser ce besoin. Un diagnostic des besoins et de la productivité est nécessaire avant toute chose.

La productivité photovoltaïque.

Dans notre région, avec une orientation Sud, 10m² de panneaux photovoltaïque peuvent produire à l'année autour de 900 à 1000kWh soit, pour une installation de 3kWc, une productivité de 2700 à 3000kWh par an. C'est environ la consommation annuelle en électricité spécifique pour une famille de 3 personnes, sans couvrir les autres usages (chauffage, eau chaude sanitaire,...). De plus, les panneaux produisent moins en hiver qu'en été et il n'y a pas de production la nuit. Il faut donc stocker l'excédent de production par rapport à la demande instantanée de la maison ou bien renvoyer cet excédent sur le réseau extérieur. Pour la première solution, l'investissement dans des batteries n'est pas négligeable et n'est pas sans conséquences sur l'environnement (pollution liée à l'extraction des terres rares nécessaires à la fabrication, recyclage, ...); pour la seconde solution, il n'y a pas d'indépendance à proprement parlé.

Produire plus ?

On peut être tenté de faire une plus grande installation : pour compenser plus d'usage de l'électricité, pour se garantir ce qu'on pense être une plus grande autonomie,... Cela va avoir un impact sur le tarif de l'installation et potentiellement sur les taxes collectables. En effet, au-delà d'une certaine taille, une installation ne sera plus considérée comme « domestique » mais comme un investissement destiné à la production pour vente de cette électricité, d'où une imposition sur le revenu. De plus, si vous choisissez de vendre toute votre production, le tarif de vente de cette énergie est dégressif en fonction de la taille de votre installation.

Quel investissement ?

Il est possible d'obtenir des devis autour de 8000€ TTC pour une installation de 3kWc (sans stockage, auquel il faut ajouter les frais de raccordement). Depuis plusieurs années, les tarifs ont bien diminués mais il n'y a plus d'aide d'Etat. Seuls existent, les tarifs de vente de l'électricité produite : différents en fonction de la puissance de l'installation et du choix ou non de l'autoconsommation avec une prime variable (ex : prime autoconsommation de 1170€ pour une installation de 3kWc).

Plus d'information : le Site photovoltaique.info

Trouver un installateur : l'annuaire [Quali-PV](#)

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov'** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov' :

